



Comment intégrer le handicap et l'IAE au service de la performance économique de SUEZ Eau France?

## Introduction

### L'insertion par l'activité économique (IAE)

#### Qu'est ce que l'IAE ?

Qui est le public en insertion ?

Les SIAE, une ressource pour SUEZ Eau France

Pourquoi s'intéresser à l'IAE chez SUEZ Eau France ?

#### Faire de l'insertion dans le cadre d'une obligation

Qu'est ce qu'une clause sociale d'insertion ?

Comment répondre à un AO avec des clauses sociales d'insertion ?

Comment exécuter un marché avec des clauses sociales d'insertion ?

Contactez le facilitateur pour être efficace

#### Aller au-delà des obligations

Pourquoi mener une démarche volontaire ?

Collaborer avec une SIAE

Acheter des actions en IAE

intégrer des clauses d'insertion dans les marchés privés

### Qu'est-ce que le handicap ?

#### Pourquoi mener des actions en faveur de l'insertion des publics en situation de handicap ?

#### Comment répondre à ses obligations d'emploi ?

#### Focus sur l'achat auprès du secteur adapté et protégé

Acheter à des EA et à des ESAT

Comment acheter aux structures du secteur protégé et adapté ?

Quels biens et services acheter ?

#### Répondre à des marchés intégrant des exigences en matière de handicap

Quelles demandes peuvent être intégrées à un AO ?

## IAE et handicap

En résumé : Comment agir ?

En résumé : Comment communiquer ?

Conclusion



## L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)



### => Que dit la loi au sujet de l'IAE ?

« L'IAE a pour objet de permettre à **des personnes sans emploi**, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

=> Article L5132-1 du code du travail

Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. »



### => Que dit la loi au sujet du public en insertion ?

Les personnes en insertion sont des « personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières »

=> Article L 513261 du code du travail

### Quelques chiffres pour faire tomber les préjugés <sup>1</sup>

- 127 600 salariés en insertion ont travaillé dans des SIAE en 2013
- 7,7 millions d'heures en insertion ont été réalisées en 2013

Pour les acheteurs

Pour les commerciaux

Pour les chefs d'agence

Pour les RH

Pour les communicants

**Pour tous**

## => Qui est le public en insertion ?



Il existe de multiples profils différents. Concrètement, il s'agit :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée (+ de 12 mois)
- Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
- Les allocataires du R.S.A. et des minima sociaux
- Les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois

Cette liste n'est pas exhaustive. Les actions en insertion peuvent cibler des profils spécifiques en fonction du contexte (volonté politique, réalité locale...).



## L'IAE, mais encore ?

L'IAE est conçue comme un sas vers le marché du travail ordinaire. Son objectif est d'accroître le niveau **d'employabilité** du public en difficulté afin qu'il puisse trouver une place **sur le marché du travail de manière durable**.

Le salarié est reconnu en insertion grâce à **un agrément IAE** fourni par Pôle Emploi. Pendant 2 ans, il est suivi par des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique qui construisent avec lui **un parcours en insertion**. L'appui se fait sur les volets :

- **Professionnel** : aide à la définition d'un projet, apprentissage de savoir-être et/ou faire...
- **Social**: appui à la résolution de difficultés liées au logement, à la santé, à la mobilité...



Pour les acheteurs

Pour les commerciaux

Pour les chefs d'agence

Pour les RH

Pour les communicants

**Pour tous**

## => Qui est le public en insertion ?



Il existe de multiples profils différents. Concrètement, il s'agit :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée (+ de 12 mois)
- Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
- Les allocataires du R.S.A. et des minima sociaux
- Les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois

Cette liste n'est pas exhaustive. Les actions en insertion peuvent cibler des profils spécifiques en fonction du contexte (volonté politique, réalité locale...).



## L'IAE, mais encore ?

L'IAE est conçue comme un sas vers le marché du travail ordinaire. Son objectif est d'accroître le niveau **d'employabilité** du public en difficulté afin qu'il puisse trouver une place **sur le marché du travail de manière durable**.

Le salarié est reconnu en insertion grâce à **un agrément IAE** fourni par Pôle Emploi. Pendant 2 ans, il est suivi par des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique qui construisent avec lui **un parcours en insertion**. L'appui se fait sur les volets :

- **Professionnel** : aide à la définition d'un projet, apprentissage de savoir-être et/ou faire...
- **Social**: appui à la résolution de difficultés liées au logement, à la santé, à la mobilité...

